

Identifications territoriales et usages politiques : le surf sur la côte Aquitaine

La présente communication s'inscrit dans une dimension pluridisciplinaire (sociologie, géographie et histoire sociale). Elle vise à répondre aux questions théoriques et méthodologiques soulevés par l'axe du colloque en s'appuyant sur des travaux empiriques précis issus d'un doctorat de sociologie¹, soutenu en 2005. L'objet de ce travail de thèse a été d'analyser les usages politiques d'une activité sportive, le surf, par les municipalités du littoral aquitain. Les résultats ont montré que les politiques municipales reposent sur la variabilité de représentations liés à ce sport et à ses pratiquants. La malléabilité de l'univers du surf, eu égard à ses multiples représentations et réalités politiquement à disposition, participe pleinement à la diversification des actions municipales.

En s'appuyant sur des cas empiriquement construits, on tentera de répondre aux questionnements en suivant la trame proposée : 1- définir les acteurs ; 2- comment recueillir les expressions des acteurs ; 3- comprendre, interpréter, illustrer : quelle portée ? Les méthodes et les outils mobilisés seront prioritairement appréhendés dans l'analyse.

DEFINIR LES ACTEURS

Comprendre les logiques sociales à l'œuvre dans la définition d'une politique publique implique de prendre en considération les actions et les représentations structurantes d'un grand nombre d'individus ou de groupes d'individus. Pour saisir les politiques prises pour objet, des entretiens ont été menés auprès de ceux qui les définissent : les maires, les adjoints au maire et les directions d'office de tourisme locales. Un questionnaire a également été proposé en 2002 aux maires des communes du littoral aquitain pour connaître les actions menées en faveur du surf puis pour saisir les représentations individuelles et collectives qui pèsent sur ces politiques. Car si les politiques étudiées montrent que l'action des élus en faveur du surf est territorialisée - au sens où on ne peut saisir avec acuité les usages politiques du surf si l'on ne connaît pas l'espace social local, l'histoire du surf, la vocation touristique de la commune... - il convient de prendre en considération l'ensemble des agents de l'espace du surf au niveau national puis au niveau local.

Chaque municipalité et chaque maire peuvent s'approprier et mobiliser des catégories nationales issues du surf associatif, du surf professionnel, de l'économie du surf, de son histoire réelle ou mythifiée par les journalistes de la presse spécialisée, des discours sur le surf et les surfeurs... Mais les conceptions d'un élu ou d'une équipe municipale à l'égard de l'univers du surf ne sont pas manichéennes. Ces derniers peuvent, par exemple, voir dans le sous-espace marchand une source importante de profits économiques et/ou politiques tout en ayant des représentations négatives à l'égard des surfeurs (perçus comme marginaux, désorganisés...). Quoi qu'il en soit, les représentations se fondent sur des éléments d'ordre purement symbolique (l'histoire, les discours...) et sur des réalités objectives (effectifs licenciés à la Fédération, chiffres d'affaires des entreprises, la médiatisation des compétitions professionnelles...) mais dont les charges symboliques sont également effectives. Les choix politiques municipaux sont définis à partir d'un « mix » de représentations et de réalités qui permettent de justifier des actions et d'en retirer par exemple des profits au niveau du développement territorial, de l'identification ou encore de la reconnaissance politique.

¹ *Les usages politiques du surf sur la côte aquitaine. Des villes de surf sans surfeurs ?*, Doctorat de sociologie, sous la direction de Charles Suaud, université de Nantes, décembre 2005, 454p.

Le second niveau de production de représentations et de croyances, au niveau local, est plus directement à l'origine de l'action municipale. Ici, la municipalité et le maire se situent dans leur propre environnement politique et géographique. Les élus possèdent des informations issues de la pratique locale du surf (histoire, secteur associatif...), de la position du surf dans « l'espace des sports »² municipal, mais aussi des informations issues de leurs propres croyances individuelles et des stratégies dans le « champ politique »³ municipal, intercommunal ou départemental. Ainsi, pour un maire notamment, le secteur marchand aura beaucoup d'importance, pour un autre ce sera le secteur associatif local, pour un troisième, il sera plus profitable politiquement de ne pas favoriser le surf au sein de la politique municipale. Chaque commune est le lieu de combinaisons et d'assemblages de représentations et de réalités. Ces combinaisons, effectuées par les élus, participent à la définition et la justification d'une politique municipale. Tout est donc question d'imbrication d'intérêts politiques personnels et/ou communaux puis de politique menée à l'égard du surf. Ces intérêts ne peuvent s'envisager qu'à la suite d'une analyse prenant en compte l'ensemble des déterminants locaux qui se définissent à travers le symbolique et/ou le réel. Il est question d'un jeu politique dans des champs politiques, économiques, sportifs, territoriaux particuliers, le tout couplé à des représentations symboliques locales. Auquel cas on comprend mieux que, malgré une homogénéité apparente, les choix des municipalités des communes du littoral aquitain ont peu de chances d'être semblables. Les maires et leurs équipes municipales effectuent un travail d'appropriation localisée qui permet de singulariser leurs actions et donc l'identification de leur commune. Plus que les dispositions personnelles des maires, c'est à partir des conditions locales, des ressources « surfiques » disponibles puis des propriétés de chaque espace politique que sont mises en évidence les stratégies différenciées.

On comprend donc que chaque agent social ou chaque groupe d'agents sociaux ayant à faire, de près ou de loin, avec l'univers du surf doit être pris en considération dans l'analyse. Les municipalités définissent des actions politiques territorialisées qui s'appuient sur des représentations et des réalités liées à cet univers du surf.

COMMENT RECUEILLIR LES EXPRESSIONS DES ACTEURS

Un travail en sciences sociales sur les politiques publiques implique de prendre en compte les actions des élus et les discours publics qui les accompagnent. Aussi, le chercheur doit effectuer un travail d'objectivation du discours des élus : la politique est en effet souvent un mix entre des intérêts collectifs et généraux d'une part et la promotion personnelle en termes de carrière d'autre part. D'où des propos de maires et d'adjoints au maire qui sont réfléchis et pensés en amont. Les discours publics ou les entretiens sont toujours plus ou moins constitués de dénégations, de non-dits, d'exagération, d'angélisme, de raccourcis... Ce constat se révèle être cependant un des intérêts même de ce travail.

Analyser les usages politiques du surf implique donc de rompre avec les catégories du discours indigène - d'ailleurs souvent celles des élus - qui visent à classer de manière manichéenne les surfeurs : les « vrais » et les « faux » surfeurs, les « organisés » et les « désorganisés », les « jeunes » et les « vieux »... Même si ces catégories façonnent en partie la réalité, par la définition de politique, elles ne peuvent servir sur un plan purement analytique. La catégorisation ou la définition d'un objet, d'une pratique ou du surf en particulier suppose de fait des limites qui peuvent provoquer une essentialisation ou une chosification de l'objet d'étude. La confrontation au terrain permet d'éviter la formulation de propos performatifs et les dénégations, tels ceux des élus. Des entretiens, l'étude systématique de la presse généraliste régionale (*Sud-Ouest*), de la presse spécialisée (*Surf*

² Suaud Charles, « Espace des sports, classes sociales et effets d'âge, la diffusion du tennis, du squash et du golf dans l'agglomération nantaise », *Actes de la recherche en sciences sociales* n°79, septembre 1989, p.2-20.

³ Bourdieu Pierre, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000, 110p.

Session, Trip Surf), et les sites internet des villes et des offices de tourisme constituent la majeure partie du travail empirique pour analyser les politiques municipales.

On comprend ainsi que la commune d'Hossegor n'est pas la plus dynamique pour un développement cohérent du surf. Alors que l'on y trouve le siège de la Fédération Française de surf, les sièges sociaux européens des entreprises internationales du *surfwear* (Rip Curl, Billabong...), un club important et une compétition professionnelle organisée chaque été, la municipalité reste timorée. C'est une nouvelle fois avec la prise en compte de l'espace social local, notamment l'histoire littéraire de la commune et la présence d'une association de propriétaire au poids politique important, que l'on peut comprendre pourquoi la municipalité cherche avant tout une clientèle aisée, cultivée et non une population de surfeurs à qui sont souvent associés nuisances sonores, dégradations diverses⁴. Si « l'élégance » semble, par essence, une propriété d'Hossegor selon le maire, le surf s'impose et la municipalité doit faire avec : « *Hossegor tente d'équilibrer son image de station élégante et celle que lui donne le surf* »⁵ indique le premier élu de la commune.

Les entretiens menés auprès des maires de Bidart et de Guéthary, deux communes limitrophes du Pays Basque, ont permis de mettre en évidence une logique concurrentielle en terme d'identification territoriale. Cette concurrence, qui s'érige parfois en conflit politique, pourtant dénié par les deux élus, est issue de la communication liée à une vague, « Parlementia », localisée sur le territoire maritime de Bidart mais face à la commune de Guéthary. « *Non, il n'y a pas de conflit, on s'entend encore relativement bien... mais si vous voulez, moi et mes collaborateurs, on rectifie... On veut absolument que ce soit la vague de Parlementia qui est à la commune de Bidart, et pas Guéthary... d'ailleurs, partout, maintenant, on va mettre "Plage de Bidart", "Plage de Bidart"* »⁶ note ainsi le maire de Bidart. Durant l'été 2002, l'ensemble de la signalisation directionnelle de la commune de Bidart est redéfinie, l'occasion pour la municipalité d'affirmer la paternité de la vague de Parlementia. De qualité mondialement reconnue, cette vague est une « ressource territoriale »⁷ de première importance pour ces deux stations balnéaires. Ainsi, plus que les propos des élus, ce sont les usages de l'espace géographique en face de la vague (signalisation, chemins d'accès aménagés par la commune de Bidart) qui illustrent l'intérêt politique que constitue Parlementia.

COMPRENDRE, INTERPRETER, ILLUSTRER : QUELLE PORTEE ?

Ce travail sur les usages politiques du surf par les municipalités ne peut faire l'économie des représentations à l'égard de ce sport et de ses pratiquants. La portée spatiale des catégories utilisées par les élus locaux comporte deux dimensions. La première réside dans le fait que les politiques municipales sont territorialisées et ne se définissent qu'à l'échelle de la commune. La seconde dimension prend en compte les effets de ces politiques municipales sur les politiques des communes proches géographiquement. On peut par exemple évoquer la notion de « rente territoriale »⁸ à l'égard de communes comme Labenne et Hourtin, proches de celles qui sont internationalement connues pour la pratique du surf telles Lacanau, Hossegor et Biarritz.

Enfin, la notion d'agent social est préférée dans l'analyse à celle d'acteur. En effet, les actions politiques menées par les élus ne peuvent se comprendre qu'avec la prise en compte d'une multitude de représentations et réalités. Ces dernières sont la base explicative des choix politiques. Aussi, les stratégies d'identification territoriale sont loin d'être homogènes. Les choix politiques qui visent à définir des identifications au surf constituent un rempart à la

⁴ Guibert C., « Hossegor : « le surf » ou « l'élégance » ? Une double identification territoriale », *Annales de la recherche urbaine*, n°100, 2006 (à paraître).

⁵ Ce propos est issu d'une réponse à une question ouverte du questionnaire passé en 2002.

⁶ Extrait d'entretien effectué à la mairie de Bidart, avril 2001.

⁷ Gumuchian Hervé, Pecqueur Bernard, « La notion de ressource territoriale », *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, p.4.

⁸ Mollard Amédée, Pecqueur Bernard, « Valoriser les qualités spécifiques des territoires : le panier de biens des Baronnie », *Territoires, acteurs et agriculture en Rhône-Alpes*, n°2, novembre 2003, 4p.

normalisation des politiques municipales. L'articulation des propriétés des communes avec les politiques municipales analysées – situées dans le temps et donc non exhaustives – tendent à le confirmer. L'appropriation et la mobilisation de l'univers du surf, de par la malléabilité de ce dernier, répondent à des logiques qui s'ancrent dans des particularismes locaux. En d'autres termes, toute politique municipale se définit à partir des propriétés communales, des représentations des élus, de l'existant sur le plan local, de l'histoire locale de l'activité... Les élus locaux ne peuvent à ce titre être autonomisés en ce sens que leurs choix ne sont pas réductibles à leurs conceptions personnelles. Ainsi, les élus de Biarritz valorisent le surf à travers la notion de patrimonialisation et le principe de « l'éternel hier »; les élus de Lacanau inscrivent durablement le surf professionnel dans la commune ; les élus d'Hossegor mobilisent quant à eux plusieurs ressources contradictoires qui n'encouragent pas systématiquement l'essor de ce sport...